

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

## DE VILLETTE-SUR-AIN 01320

### Procès-verbal de la séance du lundi 14 mai 2018 à 19h00

**Présents :** Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Edith CHENE, Christine DUFOUR, Marie-Laure PERCIOT, Brigitte PULCINI. Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET.

**Absents excusés :** Sandrine RIGOLLET, Sandra ANTONETTI, Daniel COLL

**Absente :** Mandy SHELFHOUT,

**Secrétaire de séance :** Mme Christine BEAUFORT-VELUT

**Date de la convocation :** le 3 mai 2018

**Procurations :**

Sandrine RIGOLLET à Christine BEAUFORT-VELUT

Sandra ANTONETTI à Philippe CORNET

Daniel COLL à Jean-Pierre HUMBERT

**ORDRE DU JOUR :**

- Marché de voirie
- Achat élagueuse
- Garantie d'emprunt Semcoda
- Questions diverses : - compétences communautaires

**MARCHE DE VOIRIE**

La consultation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum de 20 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT ;

3 entreprises consultées : Eiffage Routes, Eurovia Alpes, Colas Rhône Alpes Auvergne

Les offres devaient être déposées pour le jeudi 19/04/2018 à 12h00. Les 3 entreprises ont répondu.

Les résultats de la consultation

| ENTREPRISE | CRITERE 1<br>VALEUR TECHNIQUE 30%<br>NOMBRE DE POINTS SUR<br>30 | CRITERE 2<br>PRIX 70%<br>NOMBRE DE POINTS<br>SUR 70 | TOTAL DES<br>POINT SUR<br>100 | CLASSEMENT |
|------------|---|---|-------------------------------|------------|
| EUROVIA    | 29  | 61,60   | 90,60                         | 3          |
| COLAS      | 27,80   | 63,70   | 91,50                         | 2          |
| EIFFAGE    | 30  | 70  | 100                           | 1          |

Au regard de l'analyse des trois offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise EIFFAGE. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour retenir, l'entreprise EIFFAGE ROUTE domiciliée à MIRIBEL (Ain) 57, Quai du Rhône, dont l'offre a obtenu 100 points.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et dans la limite du seuil fixé. Le marché débutera dès sa notification à l'entreprise et prendra fin au 31 décembre 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**ACHAT ELAGUEUSE**

L'entreprise RAM nous propose une élagueuses d'occasion à 20 000 € H.T.

Nous avons également consulté l'entreprise Noremata qui nous propose une faucheuse -débroussailluse PRODIGIA M45 à 24 880 € HT financé par un crédit classique sur 7 ans au taux de 0,87 % (échéance annuelle). Reprise de notre matériel 4 880 € payé par chèque à la commune.

## ***Le devis de l'entreprise NOREMAT est adopté à l'unanimité***

### **GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA**

La Semcoda envisage d'acquérir la maison située au 76, rue du lavoir, cadastrée AC 377 et une cour commune cadastrée AC 379 pour la création de 3 logements locatifs.

Elle souhaite financer cette acquisition à l'aide des financements suivants :

- un prêt locatif à Usage Social (PLUS) pour 1 logement,
- un prêt locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour 1 logement,
- un prêt Locatif Social (PLS) pour 1 logement,

ce qui permettrait par la suite de louer ces logements en collaboration avec nos services.

La Semcoda demande à la commune l'autorisation de réaliser cette opération et nous sollicite pour la caution des emprunts à hauteur de 30% (les 70% restant devant être garantis par le Conseil Départemental de l'Ain).

**Abstentions : 2**

**Pour : 11**

### **Questions diverses :**

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA DOMBES**

La Communauté de Commune de la Dombes propose de reprendre des compétences aux communes. Monsieur le Maire explique la demande et ses conséquences, notamment la baisse de la DGF .

Le conseil municipal se prononce contre à l'unanimité.

#### **JUMELAGE**

Philippe PETIT relate les 30 ans de l'association et la réception des Allemands à l'Ascension à Deisenhausen

#### **FOYER RURAL**

Le parking du foyer rural a été refait. Des barrières amovibles seront à prévoir.

#### **FOUR BANAL**

Une consultation sera lancée pour la réfection du toit.

#### **ORDURES MENAGERES**

Le camion poubelle a versé sur le chemin du Gaillot aux Mathieux .Le chemin a été remis en état mais la CC Dombes affirme que le chemin n'est pas carrossable. Les riverains sont donc contraints à déposer leurs déchets à l'endroit indiqué par la Comcom or rien n'est prévu pour les recevoir. Or le courrier de la CC Dombes stipulait : la collecte en porte-à-porte pourra être a nouveau assurée lorsque le chemin sera carrossable. Monsieur le Maire enverra un courrier au service environnement de la C.C. Dombes.

La séance est levée à 20heures

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert